



Pneus dégonflés , porter plainte ?

Par **Clo70**, le **12/05/2012** à **00:08**

Bonsoir a tous ,
Une personne a dégonfler mes pneus pendant la nuit , sachant de qui il s'agit puis-je porter plainte ?

Par **youris**, le **12/05/2012** à **12:10**

bjr,
vous êtes sur mais il faut des preuves.
en l'absence de preuves suffisantes, cette personne peut se retourner contre vous.
en l'absence de preuves flagrantes, porter plainte contre x.
je crains que pour des pneus dégonflés, votre plainte soit classée sans suite.
cdt

Par **janus2fr**, le **12/05/2012** à **18:55**

D'ailleurs, je ne suis même pas sur qu'il y ait matière à plainte. En effet, pour qu'il y ait infraction à la loi pénale, il faut la destruction, la dégradation ou la détérioration volontaires d'un bien appartenant à autrui, et je doute que de simplement dégonfler un pneu soit assimilable à une destruction ou dégradation puisqu'il suffit de regonfler pour effacer le problème. Il en serait autrement si les pneus avaient été crevés.